

## **RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport des travailleurs étrangers temporaires à l'économie du Québec;**

**QU'elle rappelle que la venue au Québec de travailleurs étrangers temporaires est de première importance, et que ceux-ci œuvrent dans plusieurs secteurs clés et stratégiques de l'économie québécoise, notamment à titre de chercheurs, spécialistes des domaines des technologies de pointe, de la santé, de la culture et de l'éducation ainsi que dans les secteurs de la transformation alimentaire et de la restauration;**

**QU'elle souligne que ces emplois ont un impact important sur l'économie québécoise;**

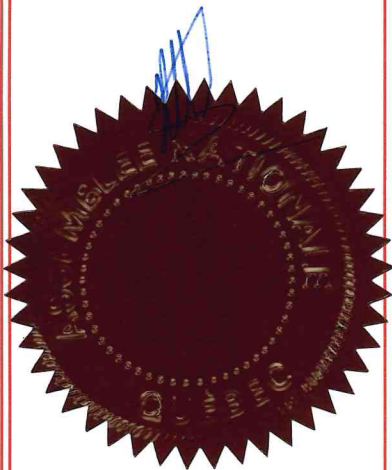
**QU'elle constate que l'entrée en vigueur le 30 avril 2015 des nouvelles règles du gouvernement fédéral relatives au Programme des travailleurs étrangers temporaires crée un climat d'incertitude dans le milieu des affaires québécois;**

**QU'elle constate que le premier ministre a lui-même indiqué dans ses demandes en vue des élections fédérales que le règlement du différend qui touche les travailleurs étrangers temporaires était important;**

**QU'elle demande au gouvernement fédéral de s'entendre avec le gouvernement du Québec dans les plus brefs délais, avant la prochaine élection fédérale, sur des modalités visant à reconnaître les spécificités de l'économie du Québec dans l'application des nouvelles règles relatives au programme des travailleurs étrangers temporaires et, ainsi, rassurer les nombreuses entreprises québécoises affectées par ces nouvelles règles.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 12 MAI 2015.**

**Québec, ce treizième jour de mai 2015**



  
**MICHEL BONSAINT**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale